

08.09.2012 - 14:23 Uhr

Le SSP veut augmenter les rentes AVS pour mettre les retraites à l'abri des crises

Zurich (ots) -

L'Assemblée des délégué-e-s du ssp du 8 septembre 2012 réclame une initiative populaire pour développer le 1er pilier de la prévoyance vieillesse. Aussi bien au niveau des prestations qu'en matière de financement, le système du 1er pilier se fonde sur une orientation très sociale et solidaire. Cet après-midi, les délégué-e-s décideront sur les variantes d'augmenter les rentes de 15% ou 25%.

Dans le domaine du 2e pilier, de nombreuses caisses de pensions réduisent les intérêts sur les capitaux d'épargne, baissent les taux de conversion et démantèlent les prestations. Très rares sont celles qui adaptent aujourd'hui encore leurs rentes au renchérissement. Il en va tout autrement pour le 1er pilier. Malgré la crise financière et économique, l'Assurance-vieillesse et survivants AVS fait des excédents. Et grâce au système de financement par répartition, les rentes sont adaptées au renchérissement et à l'évolution des salaires tous les deux ans sans que cela pose problème.

"Beaucoup de caisses de pensions réduisent les rentes", souligne Katharina Prelicz-Huber, présidente du ssp. Elle en conclut: "il est urgent de développer l'AVS pour mettre nos retraites à l'abri des crises!".

Depuis qu'elles existent, l'AVS et l'AI fonctionnent de manière parallèle avec des échelles de rente identiques. Au cours de la discussion sur la dissociation des deux échelles, le ssp a jusqu'à présent toujours défendu le principe selon lequel ces deux branches du 1er pilier sont inséparables. L'assurance-invalidité de l'AI est beaucoup plus avantageuse que les assurances-risques du 2e pilier, qui sont excessivement chères, en particulier celles des institutions de prévoyance collectives.

Dans bon nombre de caisses de pensions, nous payons des contributions d'assainissement de 2%, 3% ou davantage, et pourtant, le niveau des prestations baisse. Stefan Giger, secrétaire général du ssp constate: "En relevant la cotisation salariale pour l'AVS/AI de seulement 0.8%, il est possible d'augmenter les rentes du 1er pilier de 15%, en relevant les cotisations de 1.32% on obtiendra une augmentations de rentes de 25%".

Contact:

Katharina Prelicz-Huber, Présidente ssp (all.)
Mobile: +41/76/391'79'15

Stefan Giger, Secrétaire général ssp (all./fr./it.)
Mobile: +41/79/296'77'07

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002883/100724474> abgerufen werden.